

*Questions orales***LE COMMERCE EXTÉRIEUR****LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE POUVOIR DES ÉTATS-UNIS D'IMPOSER DES DROITS COMPENSATEURS**

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lundi, à la Chambre, il a reconnu tacitement qu'un accord de libre-échange avec les États-Unis en vertu duquel ces derniers continueraient à imposer des droits compensateurs pour restreindre les exportations canadiennes, que ce soit du poisson ou du bois tendre, risque d'être parfaitement inutile. Le ministre a déclaré que la question des droits compensateurs est au coeur de ces négociations.

Étant donné l'importance de ce pouvoir restrictif, qui est d'ailleurs constitutionnalisé aux États-Unis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous assurer que la question est à l'ordre du jour des négociations?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit.

**LA TENEUR DES NÉGOCIATIONS**

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, ma question découle de la réponse précédente du ministre. Il ne nous a pas dit sur quoi porteront les négociations.

J'ai téléphoné aujourd'hui à Washington, au bureau de l'un des sénateurs directement en cause, lequel m'a dit que la majorité des dix sénateurs qui se sont prononcés en faveur des négociations s'opposent fermement à la suppression du pouvoir relatif aux droits compensateurs. Comme le ministre l'a déclaré, ce pouvoir est au coeur des négociations, et pour éviter de perdre d'autres emplois au Canada en raison des négociations menées par notre gouvernement incompetent, cette question est-elle ou non à l'ordre du jour? C'est ce que nous voulons savoir.

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Bien sûr, monsieur le Président, cette question sera abordée au cours des négociations avec les États-Unis. Pour que tout soit bien clair à l'avenir, quand je recevrai des questions de l'honorable chef du NPD, j'enverrai directement mes lettres à Shirley Carr.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** C'est bête, Joe.

**M. Crosbie:** C'est votre Edgar Bergen à vous.

**Une voix:** Envoyez-les à Dublin.

**M. le Président:** À l'ordre.

**LA POSITION CANADIENNE**

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, je ne commenterai pas une insulte portée contre la nouvelle dirigeante du plus important organisme syndical du pays.

Je demande au ministre d'être précis. D'après mes renseignements, la grande majorité des sénateurs ne renonceront jamais à ce pouvoir et puisque cette question est au coeur même des entretiens et que les emplois canadiens seront mena-

cés si ce pouvoir est maintenu, le secrétaire d'État peut-il nous assurer que son gouvernement ne signera aucune entente en vertu de laquelle les États-Unis conserveront le pouvoir d'imposer des droits compensateurs, au détriment des emplois des Canadiens?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je n'insultais pas Shirley Carr. Je faisais simplement une remarque au sujet de son pouvoir évident.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

● (1430)

**M. Crosbie:** Ed s'incline devant elle.

**M. Clark (Yellowhead):** Si le chef du Nouveau parti démocratique n'avait pas passé tout son temps la semaine dernière à recevoir ses directives à la convention du Congrès du travail du Canada, il saurait que le vote du Sénat américain était clairement sans conditions. Il n'y a pas de conditions préalables à ces négociations. Bien entendu, cette question sera abordée au cours des discussions et nous espérons vivement faire avancer les choses à ce propos.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION****LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE**

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à l'affaire du prêt. Le 18 décembre 1983, le chef conservateur déclarait à la télévision à l'émission *Question Period*: «Les directives au sujet des conflits d'intérêts ne permettront absolument aucune dérobade et toute infraction entraînera une sanction.» Quand le ministre en question sera-t-il puni? Sera-t-il chassé du cabinet?

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Voici également un exemple flagrant du rejet absolu d'un principe fondamental de la justice au Canada, soit la présomption d'innocence. Comme je l'ai dit à d'autres députés, si le député peut accuser le ministre de conduite déshonorante ou criminelle, il est libre, s'il a le courage de le faire, de lancer cette accusation . . .

**M. Ouellet:** C'est à vous que la chose incombe.

**M. Nielsen:** . . . et de profiter des processus et des procédures qui existent pour y donner suite.

[Français]

**ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EXIGERA LA DÉMISSION DU MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE**

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, les crimes n'ont rien à faire avec ce dossier. Étant donné que dans cette Chambre, le premier ministre a dit le 9 septembre, comme on le rapporte à la page 6399 du compte rendu officiel des *Débats*: «Il faut que le gouvernement gère ses compétences et s'inspire des meilleures preuves de conduite . . .